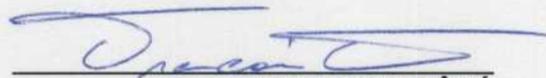


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance que la langue française soit défendue et promue en tant que langue officielle du Canada et demande au gouvernement fédéral d'affirmer son intention de donner suite au dernier rapport du commissaire aux langues officielles, et ce, dans l'intérêt de l'avenir de la langue française dans le reste du Canada.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 16 MAI 2007.**

Québec, ce dix-septième jour de mai 2007



FRANÇOIS CÔTÉ
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

